

Ensemble
pour le respect!

Réalisé grâce

au soutien financier
de la **Table de concertation**
jeunesse de la région de
Châteauguay et de la **Commission**
scolaire des Grandes-Seigneuries.

Initié par le **Comité régional**
de concertation contre
l'intimidation et la violence.



GUIDE

des **ressources**
en **prévention**
de **l'intimidation**
et de **la violence**



Ensemble
pour le respect!

CALACS CHÂTEAUGUAY



CALACS
CHÂTEAUGUAY

Centre d'Aide et de Lutte Contre
les Agressions à Caractère Sexuel

Organisme communautaire autonome qui travaille à enrayer toutes les formes de violence sexuelle en offrant des services d'aide, d'éducation-sensibilisation et de lutte.

Territoire : Délimité par les villes de Châteauguay, Beauharnois, Hemmingford, Napierville, La Prairie et Kahnawake

Clientèle : Femmes 12 ans et plus / Parents ou entourage de la victime
Intervenants(es) / Population en général

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Animations auprès des écoles secondaires avec notre programme de prévention de la violence sexuelle
- Ateliers auprès des groupes sociaux, communautaires et de professionnels

Autres services offerts :

- Soutien téléphonique
- Rencontre individuelle
- Accompagnement judiciaire, IVAC, etc.
- Rencontre de soutien à l'entourage

Coût : Services gratuits, bilingues, confidentiels et accessibles

Coordonnées : Tél : 450 699-8258
Courriel : info@calacs-chateauguay.ca
Site web : www.calacs-chateauguay.ca

(suite au verso)

CALACS



CALACS
CHÂTEAUGUAY

Centre d'Aide et de Lutte Contre
les Agressions à Caractère Sexuel

Que faire en cas de divulgation?

- ÉCOUTEZ ce que la victime a à dire sans porter de jugement.
- CROYEZ ce que la victime vous dit.
- RECEVEZ ce qu'elle dit sans minimiser ni amplifier les faits, les émotions et les conséquences.
- DÉCULPABILISEZ-LA. Faites comprendre à la victime que ce n'est pas de sa faute. L'agresseur est entièrement responsable de ses actes.
- VALIDEZ SES ÉMOTIONS en normalisant ses réactions/émotions/sentiments. Rassurez-la.
- SOYEZ SUPPORTANT-E. Centrez vos interventions sur la victime, occupez-vous de sa protection et assurez un suivi.
- ENCOURAGEZ SES FORCES.
- ÉVITEZ LA PRISE EN CHARGE parce qu'elle encourage la victimisation et décourage l'autonomie. La personne agressée doit apprendre à se voir comme une combattante, une survivante et non comme une victime.
- RESPECTEZ LA CONFIDENTIALITÉ.
- APPELEZ le CALACS en cas de besoin.

POLICE ROUSSILLON



Régie intermunicipale de police Roussillon

La Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi que chacun de ses membres ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements adoptés par les autorités gouvernementales et d'en rechercher les auteurs.

Territoire : Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe

Clientèle : Enfants / Parents / Enseignants / Éducateurs / Population en général

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Animations en milieu scolaire, rencontres individuelles, kiosques lors des semaines thématiques

Coût : Gratuit

Coordonnées : Section prévention
Régie intermunicipale de police Roussillon
Sergent Maxime Lavoie
Tél. : (450) 638-0911 poste 209
Courriel: maxime.lavoie@policeroussillon.ca
Site Web : www.ripr.ca

POLICE DE CHÂTEAUGUAY



Service de police de Châteauguay

Le Service de police de Châteauguay a pour mission de promouvoir la paix, l'ordre et la qualité de vie. Les agents sociocommunautaires préconisent des approches axées principalement sur le rapprochement avec les élèves, l'approche en matière de résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives lors de l'exécution de leurs tâches.

Territoire : Beauharnois, Châteauguay, Léry et Saint-Isidore

Clientèle : Enfants / Parents / Enseignants / Éducateurs /
Population en général

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Animations en milieu scolaire, rencontres individuelles, programme de prévention offerts à la clientèle

Coût : Gratuit

Coordonnées : Section prévention du Service de police de Châteauguay
au 450 698-3207 ou par courriel à :

nadia.grondin@police.chateauguay.ca
nathalie.langevin@police.chateauguay.ca
jenny.lavigne@police.chateauguay.ca
jean-philippe.hurteau@police.chateauguay.ca



Action sur la Violence et Intervention Familiale

AVIF est un organisme communautaire autonome venant en aide aux hommes et aux adolescents(es) qui veulent cesser d'utiliser des comportements violents ainsi qu'aux hommes en difficulté.

Territoire : Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville

Clientèle : Hommes / Adolescents(es) / Parents

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Formations offertes aux parents d'adolescents(es) qui utilisent des comportements violents
- Formation offerte aux intervenants(es) sur la particularité de la demande d'aide des hommes ainsi que l'intervention auprès des hommes et des jeunes qui utilisent des comportements violents
- Ateliers éducatifs et préventifs dans les milieux communautaires et scolaires

Autres services offerts :

- Rencontres individuelles et de groupe pour les hommes qui veulent cesser d'utiliser des comportements violents et les hommes en difficulté
- Services bilingues et confidentiels

Coordonnées : Ligne du volet adulte : 450 692-7313
Ligne du volet jeunesse : 450 692-8746
Courriel : avif@bellnet.ca
Site Web : www.avif.ca

POLICE DE MERCIER



Service de police de la Ville de Mercier

Le Service de police de Mercier a comme objectif premier de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur l'ensemble de son territoire. Il se veut un service de police de proximité, près de ses citoyens. Il a pour mandat de faire respecter les lois et règlements en vigueur, de prévenir et de combattre le crime.

Le SPVDM reconnaît l'importance de se pencher sur le sujet de l'intimidation et de la violence faite aux jeunes. En coopération avec différents partenaires, nous préconisons une approche préventive et formative permettant une meilleure compréhension de ces problématiques, et ce, dans le but de diminuer les crimes et leurs incidences sur la qualité de vie des élèves.

Territoire : Mercier

Clientèle : Enfants / Adolescents / Parents / Enseignants / Éducateurs
Population générale

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Présentations dans les établissements scolaires, rencontres individuelles, en famille ou avec intervenants selon les besoins. Programme de prévention

Coût : Gratuit

Coordonnées : Pour urgence : composez le 911
Pour une situation non urgente en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation : contactez l'agent sociocommunautaire du Service de police de la Ville de Mercier au 450 691-6090, poste 811

BENADO



Organisme communautaire autonome dont la mission est la prévention de la délinquance juvénile. Volets «Justice alternative» et «Alternatives au décrochage scolaire».

Territoire : Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville

Clientèle : Adolescents / Parents / Personnes victimes / Population en général

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Programme « ALT à l'intimidation » pour les élèves manifestant des comportements intimidants. Les élèves sont retirés de l'école et référés à BENADO pour une période d'une semaine (13-17 ans)
- Ateliers de sensibilisation en milieu scolaire et communautaire (9-17 ans)
- Ateliers d'information sur l'intimidation pour les parents

Autres services offerts :

- Médiation
- Programmes pour les jeunes décrocheurs ou en grande démotivation (14-17 ans)
- Programme pour les jeunes en suspension scolaire (13-17 ans)
- «En famille sur la même voie» : accompagnement à la résolution de conflits / médiation entre parents-enfants ou entre frères et sœurs
- Services bilingues et confidentiels

Coordonnées : Tél : 450 632-1640
Courriel : benado@videotron.ca
Site Web : www.benado.org

ESPACE CHÂTEAUGUAY



Pour une enfance
en sécurité et sans violence

Organisme d'action communautaire autonome dédié à la prévention de toutes les formes de violence faite aux enfants de 3 à 12 ans.

Territoire : Les MRC Roussillon et Jardins-de-Napierville, les villes de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier

Clientèle : Enfants / Parents / Enseignants-es / Éducateurs-trices / Population en général

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Programme éducatif ESPACE offert dans les écoles primaires, milieux de garde et groupes de loisirs
 - Formes de violences abordées : verbale, physique, psychologique, sexuelle, rencontre avec un inconnu, intimidation, négligence
 - Autres thèmes abordés selon les cycles :
 - 1er, 2e et 3e cycles : cyberdangers, cyberintimidation
 - 3e cycle : violence dans les relations amoureuses, homophobie
- Sensibilisation, collaboration et soutien auprès de la population, des intervenants du milieu et des organismes communautaires
- Écoute téléphonique et références

UNE RESSOURCE INCONTOURNABLE EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

Coût: Services gratuits, bilingues, confidentiels et accessibles

Coordonnées : Tél. : 450 692-5757
Courriel : espace.chateauguay@videotron.ca
Site Web : www.espacesansviolence.org

LA RE-SOURCE



La Re-Source est une maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants qui a pour mission d'offrir des services sécuritaires et confidentiels. Nous militons à sensibiliser et informer la population sur la problématique de la violence conjugale pour mettre fin au cycle de la violence tout en redonnant le pouvoir aux femmes.

Territoire : Montérégie

Clientèle : Femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants
Proches / Professionnels

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Atelier de sensibilisation pour les jeunes, les intervenants et la population en général sur demande

Autres services offerts :

- Ligne d'écoute téléphonique 24heures/7jours
- Hébergement
- Service externe individuel et groupe de soutien
- Accompagnement dans les différentes démarches

Coût : Services bilingues, confidentiels et gratuits

Coordonnées : Tél : 450 699-0908
Ligne sans frais : 1 877 699-1988
Site Web : www.lare-source.org

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest**

Québec 

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Territoire : Secteur Jardin-Roussillon regroupant :
CLSC Jardins-du-Québec – Saint-Rémi ou
CLSC Jardins-du-Québec – Napierville, CLSC Chateauguay
et CLSC Kateri

Clientèle : 0-17 ans (Direction des programmes Jeunesse et des
Activités de santé publique)

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Les services aux jeunes âgés de 6 à 17 ans et leur famille sont multiples, allant des questions de santé générale aux questions touchant la sexualité, la toxicomanie, les conflits familiaux, les problèmes psychosociaux tels que la violence et l'intimidation, de même que les problèmes de santé mentale.
- Suivi individuel, familial ou de groupe par les intervenants psychosociaux: technicien en éducation spécialisé, psychoéducateur, travailleur social ou psychologue, selon les besoins identifiés.
- Les professionnels qui interviennent auprès des jeunes âgés de 6 à 17 ans œuvrent en CLSC et dans les milieux de vie des jeunes.

Coût : Gratuit

Coordonnées : Renseignez-vous auprès du CLSC de votre secteur pour de plus amples renseignements ou consultez :
<http://www.santemonteregie.qc.ca/ouest>



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de la Montérégie est un organisme communautaire qui offre des services spécialisés aux victimes, aux témoins et aux proches d'un acte criminel.

Territoire : Montérégie

Clientèle : Femmes / Hommes / Enfants / Adolescents

Services offerts en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation :

- Programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses «PROJET XOX» offert aux jeunes de 4e secondaire

Autres services offerts :

- Intervention stress post-traumatique et psychosociojudiciaire
- Assistance dans les démarches auprès de l'IVAC, SAAQ, CNESST et autres formulaires en lien avec la situation de la personne victime
- Information et suivi en lien avec le processus judiciaire
- Accompagnement judiciaire

Coût : Services gratuits, confidentiels, bilingues

Coordonnées : Siège Social : 1-888-670-3401 (Longueuil)
Général : 1-866-LECAVAC (532-2822)
Point de service de Châteauguay : 450-698-3881

LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES

COMPRENDRE ce que c'est :

La violence amoureuse est une prise de pouvoir et de contrôle sur l'autre partenaire. Elle se distingue par un cycle répétitif qui peut augmenter en intensité au fil de la relation. On distingue 5 formes de violence : VERBALE, PSYCHOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, PHYSIQUE et SEXUELLE.

Exemples :

Violence verbale : Crier, hausser le ton, menacer;

Violence psychologique : Insulter la famille ou les amis de son/sa partenaire, contrôler son réseau social, menacer de se suicider;

Violence économique : Mettre de la pression sur l'autre partenaire afin qu'il/elle paie les dépenses ou lui achète des biens;

Violence physique : Retenir son/sa partenaire de force, lancer des objets dans le but d'atteindre l'autre personne, donner un coup;

Violence sexuelle : Se faire insistant pour obtenir des faveurs sexuelles, transférer des photos intimes de son/sa partenaire à d'autres personnes.

INTERVENIR avec les personnes victimes :

- Croire sans trop questionner. Éviter de jouer les enquêteurs, il n'est pas nécessaire de connaître tous les détails;
- Respecter le rythme de la personne victime;
- Déculpabiliser et déresponsabiliser la personne victime, ce n'est pas de sa faute;
- Demander comment vous pouvez l'aider. Vérifier ses besoins;
- Demander si elle est en danger et assurer sa sécurité (possibilité d'un signalement, d'une plainte policière, etc.).

INTERVENIR auprès des jeunes qui utilisent les comportements violents dans leurs relations amoureuses :

- Distinguer les gestes et la personne. Éviter d'utiliser les termes agresseurs, violeurs, abuseurs. Parler du comportement d'agression. Parler des conséquences et de ses actions;
- Expliquer les notions de rapport de force et de consentement sexuel;
- Parler de la notion de choix : le/la jeune qui utilise des comportements violents est le seul responsable de ses actes et paroles;
- Déconstruire les stéréotypes sexuels qui ont une influence sur les attitudes et les comportements et qui sont source d'inégalité.
- Informer quant aux formes de violence et de leurs conséquences (familiales, sociales, judiciaires);
- Reformuler les propos du/de la jeune en utilisant les termes adéquats.

LA BANALISATION DES GESTES ET DES PAROLES EN LIEN AVEC LA SEXUALITÉ ET LES RELATIONS AMOUREUSES

COMPRENDRE ce que c'est :

- Prendre la décision de ne pas agir lorsqu'on est témoin d'un geste à connotation sexuelle (siffler, toucher les fesses, passer des remarques);
- Encourager les gestes à connotation sexuelle;
- Mimer une activité à connotation sexuelle;
- Utiliser des paroles dégradantes en lien avec la sexualité;
- Faire ou rire des blagues sexistes, homophobes, racistes ou réductrices;
- Justifier les actes ou les paroles par rapport à l'apparence physique ou la façon dont la personne victime est vêtue.

INTERVENIR auprès des jeunes qui banalisent les comportements et les paroles en lien avec la sexualité ou les relations amoureuses :

- Dénoncer le comportement IMMÉDIATEMENT;
- Vérifier les impacts possibles chez la personne victime;
- Conscientiser sur ses agissements inadéquats et les conséquences chez l'autre;
- Sensibiliser toute personne à intervenir et dénoncer toutes les formes de violence (personnel scolaire, élèves, etc.);
- Éduquer sur l'importance de respecter son intégrité et celle des autres;
- Favoriser les relations égalitaires entre les garçons et les filles;
- Enseigner les comportements attendus en matière de sexualité et dans les relations amoureuses. C'EST NOTRE RÔLE À TOUS ET À TOUTES.

IMPORTANT - IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

** Les données ci-dessus s'appliquent davantage à partir du 3e cycle du primaire jusqu'à la fin du secondaire:*

- Pour la violence amoureuse ou la violence sexuelle, il est à PROSCRIRE d'utiliser les gestes réparateurs. Vous contribueriez ainsi à maintenir le cycle de la violence et cela nuirait grandement au sentiment de confiance et de sécurité de la personne victime.
- Les interventions doivent toujours se faire de manière séparée avec les personnes impliquées afin de nous assurer des interventions ciblant le changement positif de tous dans un milieu sécurisant.
- En cas d'incertitude, le soutien auprès des services et des organismes vous permettra de vous outiller à bien intervenir.

LA CYBERINTIMIDATION

COMPRENDRE ce que c'est :

Harceler une personne ou tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits en utilisant les moyens technologiques tels qu'internet, les plateformes de réseaux sociaux, la messagerie texte ou instantanée, les jeux en ligne, etc.

Ces propos sont tenus de façon répétée, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.¹

INTERVENIR auprès des jeunes en prévention : (primaire et secondaire)

- Sensibiliser les jeunes aux différents moyens technologiques;
- Parler des mesures de sécurité (informations personnelles à ne pas divulguer, importance de ne pas accepter ceux que l'on ne connaît pas, faire attention à ce que l'on publie : messages, photos, etc.);
- Identifier les conséquences possibles pour eux s'ils enfreignent les lois et les règlements.

À SUGGÉRER AUX PARENTS :

- S'informer au sujet des plateformes technologiques avant d'accepter que leur enfant les utilise. Évaluer les règles d'utilisation en fonction de l'âge et s'assurer d'y imposer un contrôle parental;
- Mettre des règles claires quant à l'utilisation des moyens technologiques : nombre d'heures d'utilisation, conditions (lieux, appareils autorisés, etc.), fréquence, rangement des appareils électroniques, (de préférence dans un endroit inaccessible pour lui);
- Prendre des informations sur ce sujet auprès des partenaires du territoire, des intervenants et des services de police ou consulter des sites web tels que : habilomedias.ca, cyberaide.ca, teljeunes.com;
- Demeurer attentif aux signes chez leur enfant qui pourraient révéler un problème (humeur changeante, perte d'intérêt envers certaines activités, retrait des moyens de technologies quand il y participait constamment, ne veut plus aller à l'école, perte d'appétit, etc.) et ne pas hésiter à faire appel aux intervenants de l'école.

INTERVENIR auprès des jeunes lors de situations de cyberintimidation :

AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE :

- Encourager l'élève à dénoncer s'il est victime ou témoin de cyberintimidation;
- Informer l'élève de la procédure : TU « **BIPES** » :

B loquer la personne

I gnorer les messages et ne pas répondre

P arler à un adulte

E nregistrer les messages et faire des captures d'écran comme preuve

S ignaler

(suite au verso)

- Accueillir, écouter et valider les informations des élèves dénonçant une situation de cyberintimidation en posant des questions ouvertes et en laissant parler l'élève (ex : Quand est-ce arrivé? Raconte-moi ce qui s'est passé?);
- Informer les parents des élèves impliqués (victimes, auteurs, témoins) dans la situation et les rencontrer de manière individuelle. À cette étape, il est important d'expliquer aux élèves toutes les démarches qui seront réalisées auprès de leurs parents en nommant l'importance de celles-ci;
- Impliquer l'élève-victime dans la recherche des solutions appliquées pour régler la situation tout en respectant son bien-être émotif et social;
- Assurer un suivi auprès des élèves ayant commis les gestes inappropriés pour éviter une récurrence et cibler le changement de comportement;
- Communiquer avec les organismes communautaires pouvant soutenir dans les interventions à mettre en place autour des personnes victimes, des auteurs et des témoins;
- L'intervention policière sera faite de façon préventive afin de soutenir les élèves, le milieu et orienter leurs actions. Toutefois, dès 12 ans, un élève peut faire face à des accusations criminelles selon la situation.

¹ La loi sur l'instruction publique (article 13, paragraphe 1.1)

LA BANALISATION DES GESTES ET DES PAROLES DE VIOLENCE ENTRE LES ÉLÈVES AU PRIMAIRE

COMPRENDRE ce que c'est :

Utiliser une ou plusieurs formes de violence en justifiant ses paroles ou ses comportements par l'humour et la camaraderie.

Exemples :

Violence verbale : « T'es épaisse », « Va chier! », « T'es fif » ;

Violence psychologique : « Hey! Ça pue, le gros est dans la classe! Ben non, c'est une blague! », « T'as pas rapport », « Si tu parles à elle, tu n'es plus ma BFF »;

Violence physique : Pousser un ami, donner des coups de pied sous le bureau d'un copain pour le taquiner sans arrêt;

Violence sexuelle : Mettre au défi un autre élève de montrer ou de toucher ses parties intimes, taper ou pincer les fesses, traiter l'autre de « pétasse » ou de « tête de gland » ;

Violence économique : « Si tu joues avec moi, je vais te donner 2\$ », cacher le lunch ou la collation d'un autre élève.

INTERVENIR en prévention au primaire :

- Travailler les habiletés sociales en favorisant la communication saine;
- Valoriser les relations égalitaires;
- Développer l'empathie et l'écoute envers la réalité des jeunes, garder en tête que leur intention n'est pas d'être blessant;
- Enseigner les comportements attendus et créer des outils de sensibilisation (affiches, ateliers sur le sujet, cours offerts dans les milieux scolaires);
- Ne pas tolérer et expliquer (éduquer) le sens des mots utilisés en travaillant avec le jeune à trouver des mots de remplacement (ex : « T'es ben con » versus « T'es vraiment drôle »).

INTERVENIR auprès des jeunes qui banalisent les comportements et les paroles de violence:

- Dénoncer le comportement inadéquat IMMÉDIATEMENT;
- Travailler le comportement en évitant de cibler la personne, exemple : plutôt que de nommer « Tu n'es pas gentille! » y aller avec « Ce que tu fais n'est pas gentil! »;
- Vérifier les impacts possibles chez les personnes impliquées;
- Conscientiser les personnes sur leurs agissements (Ex : « Quand tu touches l'autre sans qu'elle ne le veuille, ce n'est pas drôle »);
- Encourager les gestes réparateurs en lien avec le comportement reproché puisque cela permet à tous de reconstruire le lien et sa propre estime de soi.

LA BANALISATION DES GESTES ET DES PAROLES DE VIOLENCE ENTRE LES ÉLÈVES AU SECONDAIRE

COMPRENDRE ce que c'est :

Utiliser une ou plusieurs formes de violence en justifiant ses paroles ou ses comportements par l'humour et la camaraderie. Dans cette section, il s'avère important de considérer les éléments propres à la période de l'adolescence, tels que la recherche identitaire, la diversité des genres, l'effet de groupe et les styles de langage.

Exemples :

Violence verbale : « J'veais te péter la gueule! », « T'es con! »;

Violence psychologique : Donner rendez-vous à un ami, puis ne pas s'y rendre en justifiant que c'était une blague, tenir des propos racistes homophobes;

Violence physique : Valoriser l'automutilation et la tenue de combat « entre amis » (ex : « faire un 2 minutes »), entrer en contact avec l'autre en se bousculant ou en faisant trébucher;

Violence sexuelle : « T'es ma bitch! », baisser les pantalons d'un autre jeune, faire des commentaires sur les seins, siffler, claquer les parties intimes;

Violence économique : Mettre au défi d'aller voler un autre jeune, utiliser la carte de débit d'un autre jeune avec son consentement dans l'optique de faire une fraude.

INTERVENIR en prévention au secondaire

Idem que pour le primaire, toutefois :

- Utiliser la diversité des cours offerts dans les milieux secondaires pour discuter et travailler sur le sujet (ECR, arts dramatiques, informatique, etc.);
- Discuter avec ouverture sur les sujets variés en groupe-repère pour sensibiliser;

INTERVENIR auprès des jeunes qui banalisent les comportements et les paroles de violence:

- Dénoncer le comportement inadéquat IMMÉDIATEMENT;
- Travailler le comportement en évitant de cibler la personne, exemple : Plutôt que de nommer « Tu as été ridicule! Non? » y aller avec « Comment tu as agi était irrespectueux. »;
- Vérifier les impacts possibles chez les personnes impliquées;
- Conscientiser les personnes sur leurs agissements (ex : « Quels sont, selon toi, les conséquences de tes choix sur l'estime de l'autre? » ou « aimerais-tu que quelqu'un agisse ainsi avec toi? »);
- Privilégier le travail de certaines notions au secondaire tel que, l'empathie, l'affirmation, la gestion des émotions et des conflits, la connaissance et l'estime de soi puisque cela correspond davantage aux sphères de développement liées à l'adolescence;
- Encourager les gestes réparateurs en lien avec le comportement reproché puisque cela permet à tous de reconstruire le lien et sa propre estime de soi;
- Favoriser des actions de groupe lorsqu'on intervient puisque le changement sera plus durable si on parvient à y inclure le réseau du jeune;
- Sensibiliser les jeunes aux diverses lois qui s'appliquent à eux selon leur âge (12 ans et plus) et les conséquences de celles-ci.

Rappeler que chaque adulte doit intervenir, peu importe son statut (direction, professeur, intervenant, surveillant) lorsqu'il voit une situation de violence (référence à l'article de loi 56).

En tant qu'adulte, nous sommes là pour modéliser et leur permettre de se développer par apprentissage.

Soyons bienveillants!